

PRÉFET DES YVELINES

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie
d'Île-de-France
Unité départementale des Yvelines

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la société EMC afin de régulariser la situation administrative de ses installations de bancs d'essais moteurs situées sur son site d'Achères

Par arrêté du 29 juin 2020, une enquête publique d'une durée de 20 jours est organisée **du 24 août 2020 au 12 septembre 2020 inclus** sur la demande d'autorisation environnementale, présentée par la société EMC, afin de régulariser la situation administrative de ses installations de bancs d'essais moteurs situées ZAC des Communes 4-6 Allée de la Rhubarbe à Achères.

Le dossier mis à l'enquête comporte notamment un résumé non technique de l'étude d'incidences, la société EMC ayant été dispensée de l'obligation de fournir une étude d'impact par décision du préfet du 19 octobre 2018.

À l'issue de la procédure, le préfet des Yvelines est l'autorité compétente pour statuer, par arrêté, sur la demande d'autorisation environnementale (assortie de prescriptions ou refus).

Pendant la durée de l'enquête, le dossier est consultable :

- sur internet à l'adresse suivante :

<http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Enquetes-2020>

- sur support papier, à la mairie d'Achères, aux jours et horaires d'ouverture de la mairie au public ;

- sur un poste informatique, à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France (DRIEE) – unité départementale des Yvelines (35 rue de Noailles à Versailles) aux jours et horaires d'ouverture du service au public.

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, ouvert à cet effet à la mairie d'Achères. Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à la Mairie d'Achères, à l'attention du commissaire-enquêteur. Elles seront annexées au registre d'enquête.

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions au commissaire-enquêteur du 24 août au 12 septembre 2020 inclus par courrier électronique à l'adresse suivante :

driee-consultation-environnement@developpement-durable.gouv.fr

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture des Yvelines sus-mentionné, dans les meilleurs délais.

Monsieur Joseph ABIAD, Ingénieur Supelec, ex-officier des Transmissions, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire-enquêteur recevra, à la mairie d'Achères, les observations et propositions écrites et orales de toutes les personnes qui le souhaiteront aux dates et horaires suivants :

Le 24 août 2020 de 9h30 à 12h30

Le 12 septembre 2020 de 9h30 à 12h30

Le 2 septembre 2020 de 13h30 à 16h30

Les conditions de consultation du dossier d'enquête, l'accès du public aux permanences du commissaire-enquêteur se feront dans le respect des règles sanitaires fixées par le maire d'Achères

Toutes informations sur le dossier d'enquête peuvent être demandées à Monsieur Sébastien POTTEAU, Directeur du site Tél.01-39-11-84-00

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie d'Achères, à la DRIEE - UD78 et sur internet à l'adresse susmentionnée pour la consultation du dossier d'enquête, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.